

Inscrivez-vous par internet  
-26€\*

\* Réduction maximum pour toute inscription sur [www.ictusvoyages.com](http://www.ictusvoyages.com)

# Bulletin d'inscription

**N° de voyage :** ..... **Destination :** ..... **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

**PASSAGER 1 :** M. / M<sup>me</sup> / M<sup>lle</sup> / Père / Frère / Sœur  
 Nom (celui du passeport) .....  
 Prénom ..... Date de naissance ..... / ..... / .....  
 Lieu de naissance .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Tél. .... Mob. ....  
 E-mail .....  
 Profession ..... Nationalité .....  
 N° Passeport (avec lettres) .....  
 Fait le ..... / ..... / ..... Expire le ..... / ..... / .....  
 Problème de santé :  Oui  Non / Lequel .....

**PASSAGER 2 :** M. / M<sup>me</sup> / M<sup>lle</sup> / Père / Frère / Sœur  
 Nom (celui du passeport) .....  
 Prénom ..... Date de naissance ..... / ..... / .....  
 Lieu de naissance .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Tél. .... Mob. ....  
 E-mail .....  
 Profession ..... Nationalité .....  
 N° Passeport (avec lettres) .....  
 Fait le ..... / ..... / ..... Expire le ..... / ..... / .....  
 Problème de santé :  Oui  Non / Lequel .....

## PRIX PAR PERSONNE

Forfait .....	€
Suppl. chambre individuelle .....	€
Assurance annulation de voyage <sup>1</sup> .....	€
Perte de bagages .....	€
Assistance rapatriement .....	€
<b>Total à payer</b> .....	€

## AUTRES INFOS

Avez-vous déjà voyagé avec Ictus Voyages ?  Oui  Non Si oui, quel voyage ? .....  
 Personne à contacter en cas d'urgence ? Tél. ....

## HÉBERGEMENT

NB : Chambre multiple ou bivouac obligatoire pour certains circuits

Chambre individuelle (sous réserve de disponibilité)  Chambre double

Je désire partager ma chambre avec .....

## RÈGLEMENT

Accompte à verser à l'inscription (50 % minimum du montant total par pers.) : ..... €

## Facture finale envoyée environ 20 jours avant le départ

Chèque (à l'ordre d'Ictus Voyages)  Carte Bancaire (sauf American Express)

N° CB ..... Expire le ..... / ..... / .....

N° CVS<sup>2</sup> obligatoire :  J'autorise Ictus Voyages à prélever la somme de ..... €

- Vous acceptez que Ictus Voyages vous envoie sa lettre d'information (promotions, informations...) .....  Oui  Non
- Vous acceptez que Ictus Voyages partage vos données à ses partenaires (association chrétienne, fondation et presse chrétienne...) .....  Oui  Non

Fait le ..... / ..... / ..... à .....

**Signature obligatoire**

## ACCEPTATION

« J'ai lu la brochure et les conditions particulières de ventes (p. 64). J'accepte l'intégralité de leurs termes et suis conscient des risques inhérents à certains voyages, notamment ceux dus à l'isolement et à l'éloignement des centres médicaux. Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations du ministère des Affaires Étrangères et c'est en toute conscience que je m'inscris. Moi et mes ayants droit, nous nous engageons à ne pas reporter ces risques et ces responsabilités sur l'agence Ictus Voyages et nous renonçons explicitement et formellement en signant ce bulletin d'inscription à toute poursuite et à tout recours contre l'agence Ictus Voyages. »

<sup>1</sup> Hors maladies antérieures

<sup>2</sup> Les trois derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à l'effacement des données en nous envoyant un courrier à notre adresse.

# Conditions de vente

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Nos conditions de vente sont conformes au Code du Tourisme et aux conditions générales de ventes fixées par l'Ordonnance 2017-1717 du 20/12/2017, par les décrets 2017-1871 du 29 décembre 2017 et par l'arrêté du 01/03/2018 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Nous tenons à votre disposition le détail de ces conditions sur simple demande.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

### INSCRIPTION & PAIEMENT

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation des conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières précisées sur le bulletin d'inscription de la brochure 2018 et 2019 ou sur Internet [www.ictusvoyages.com](http://www.ictusvoyages.com). Vous pouvez vous inscrire soit par courrier ou en ligne en joignant au minimum 50 % d'acompte, soit par internet en réglant, selon votre choix au minimum 30 % d'acompte. En vous inscrivant par internet vous pouvez bénéficier d'une réduction de 16 € ou 26 € selon le montant de votre acompte. Si vous vous inscrivez par internet plus de 6 mois avant une date de départ, vous bénéficiez de l'assistance rapatriement offerte. En nous communiquant votre adresse email lors de l'inscription, vous acceptez de recevoir par email, tous les documents administratifs liés à votre voyage (confirmation d'inscription, facture, confirmation d'aéroport, votre programme de voyage etc.). Votre acompte est calculé à priori, sur le prix de vente basé sur le nombre maximum de participants et avec des options choisies (chambres individuelles...). Les assurances sont réglées dans leur totalité lors de l'inscription. L'ictus Voyages vous retourne alors une confirmation d'inscription écrite. En vous inscrivant à l'un de nos voyages, conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation.

Les formalités (passport, carte d'identité, visa, vaccins...) indiquées par Ictus Voyages dans la brochure 2018 ou 2019 ou sur notre site internet et sur tous nos voyages ne concernent que les ressortissants français et ne sont données qu'à titre indicatif. Les participants sont tenus de vérifier les formalités avant le départ, celles-ci pouvant être modifiées sans préavis par les autorités du pays. Ictus Voyages ne s'occupe de l'obtention d'aucun visa, sauf mention contraire ou sauf obtention sur place. Vous recevez 30 jours au plus tard avant le départ votre facture finale. Une convocation aéroport et la liste des hébergements prévus vous seront envoyés environ 15 jours avant le départ. Le solde doit être versé au plus tard 15 jours avant la date de départ. L'intégralité de votre facture doit être réglée avant votre départ. A défaut, Ictus Voyages ne fournira pas les services sur place. Pour toute inscription à moins de 30 jours du départ, le client doit régler la totalité du prix du voyage quelle que soit la modalité de son inscription. Les sommes déposées sur une liste cadeau via notre site internet ne sont valables et ne peuvent être utilisées que sur une période de 365 jours à compter de leur enregistrement auprès d'Ictus Voyages.

### PRIX

Les prix indiqués ont été établis en septembre 2017 pour les voyages 2018 et entre avril et juin 2018 pour les voyages 2019. Ils sont donnés par personne et sur la base d'hypothèse d'un nombre final de participants.

Nos prix n'incluent jamais les déjeuners du jour d'arrivée et du jour de départ, ni les frais de visa (sauf mention contraire dans les conditions de vente de votre voyage). Ils sont établis sur la base de chambre double sauf mention contraire. Pour tout voyage, en cas d'impossibilité de trouver une personne pour partager une chambre double, le supplément « chambre individuelle » du voyage concerné sera facturé à la dernière personne qui s'inscrit seule. Les voyages d'une durée de moins de 8 jours n'incluent pas de bagages en soute sur les compagnies aériennes mais seulement un bagage à main. Les frais de visa sont à la charge du client sauf mention contraire. Le prix final sera communiqué au client 30 jours au plus tard avant le départ. Il sera calculé selon les barèmes indiqués dans la brochure 2018 ou 2019 ou sur internet pour chaque voyage, en fonction du nombre de participants final.

Ictus Voyages se réserve, conformément aux dispositions légales le droit de réviser le prix avant le départ dans les cas suivants :

### A – Variation des taux de change

Le coût de certaines prestations terrestres est calculé en dollar au taux de 1\$ = 0,839 € pour les voyages 2018 et au taux de 1\$ = 0,85 € pour les voyages 2019. Le taux de référence est le taux interbancaire. Cela concerne les voyages en Israël, en Jordanie, en Ethiopie, en Chine, au Liban, en Amérique du Sud, aux Emirats Arabes Unis, à Oman et en Egypte. La part des prestations terrestres calculées en dollar représente, 45 à 53 % pour les pèlerinages en Terre Sainte, 42 % pour les Trek Galilée en Israël, 43 % pour la Jordanie, 52 % pour l'Ethiopie, 44 % pour la Chine, 47 % pour le Liban, 48 % pour l'Egypte et 57 % pour Emirats Arabes Unis/Oman. Le coût de certaines prestations terrestres est calculé en rouble indienne pour le voyage en Inde et en Yen pour le Japon. Le taux de référence est de 1 INR = 0,014 € et de 1 YEN = 0,0075 €. La part de la roupie dans le prix du voyage est de 43 % et 59 % pour le Yen japonais. Le prix pourra donc être révisé 20 jours avant le départ, dans cette proportion, en fonction du taux de change officiel du cours interbancaire à 20 jours du départ. Cela ne pourra en aucun cas être un motif d'annulation du voyage de la part du client.

### B – Modifications des tarifs aériens et des taxes aéroport

Ictus Voyages répercutera intégralement la hausse des taxes aéroport. Elles ont été calculées sur la base connue au moment de l'établissement des prix. Leur montant de référence est indiqué dans les conditions de vente de chaque voyage. Egalement, toute hausse des tarifs aériens du fait de l'augmentation du coût du kérosène sera entièrement répercutée au client.

Ces augmentations ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une annulation de voyage de la part du client.

### C – Nombre insuffisant de participants

Le nombre minimum de participants est précisé pour chaque programme. Si ce nombre n'est pas atteint, Ictus Voyages propose, quand cela est possible, 20 jours avant le départ, le paiement d'un supplément correspondant au ré-amortissement des frais fixes (aérodor, guide, conférencier accompagnateur) sur un nombre de participants inférieur au nombre minimal escompté. Si cette augmentation est inférieure à 8 % du prix de la tranche de tarif correspondant au nombre minimal de participants communiqué au moment de l'inscription, cela ne pourra en aucun cas constituer un motif d'annulation. Dans le cas où le voyage n'aurait été maintenu (du fait d'un nombre de participants inférieur au nombre minimum indiqué pour chaque voyage, et du fait d'une augmentation supérieure à 8 % du prix de la tranche de tarif correspondant au nombre minimal de participants), Ictus Voyages informera 20 jours avant le départ de l'annulation du voyage et remboursera la totalité des sommes versées. En aucun cas cela ne pourra faire l'objet d'un dédommagement pour préjudice. En cas d'annulation du voyage par Ictus Voyages, faute d'un nombre de participants suffisants, les réservations de pré et post acheminement (vol, train, hôtel à l'aéroport, taxis) réservées et payées par le client ne seront pas remboursées par Ictus Voyages et ne pourront pas faire l'objet d'un préjudice. Ces réservations engageront Ictus Voyages seulement après envoi de la facture finale au client, signe de confirmation du voyage.

## MODIFICATIONS DE PRESTATIONS

### A – De la part du client

Les modifications demandées par le client après inscription seront effectuées par Ictus Voyages en fonction des possibilités, et pourront donner lieu à la perception d'un supplément. A moins de 60 jours du départ, un changement de date de départ ou de circuit fera l'objet de frais d'annulation conformément au paragraphe « annulation ».

### B – De la part d'ICTUS VOYAGES

Le programme pourra être modifié, pour des raisons pratiques, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, mais l'intégralité des visites sera maintenue. Le client ne peut alors prétendre à un dédommagement. Tous

les accompagnateurs de cette brochure nous ont donné leur accord de participation à ces voyages, mais, si en cas de maladie, d'imprévu ou cas de force majeure, tout accompagnateur annoncé dans la brochure 2018 et 2019 ou sur internet ne pouvait finalement pas participer au voyage, Ictus Voyages ferait le maximum pour le remplacer par un conférencier de même valeur. Cela ne pourra en aucun cas être, pour les participants, un motif d'annulation du voyage, ou faire l'objet d'une demande de réparation en préjudice.

## ANNULATION & CESSION DE CONTRAT

Votre annulation doit être transmise à Ictus Voyages par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun courriel ne pourra valider une annulation en nos services. C'est la date de réception en nos bureaux qui fera foi et qui déterminera le nombre de jours avant la date de départ. La date de réception en nos bureaux étant alors le jour du décompte et le jour du décompte n'étant pas pris dans le décompte. Le montant des frais d'annulation par personne est selon le barème suivant :

Jusqu'à 60 jours du départ 110 €

De 59 à 21 jours avant le départ 25 % du prix total

De 20 à 8 jours avant le départ 50 % du prix total

De 7 à 3 jours avant le départ 75 % du prix total

Moins de 3 jours avant le départ 100 % du prix total

Le coût des assurances annulation de voyage, perte de bagages ou assistance rapatriement éventuellement souscrites n'est pas remboursé et vient en cumulé de ces frais d'annulation. Le montant des taxes aéroport remboursées sur les compagnies aériennes est pris en compte dans ce barème de frais d'annulation. Si le participant ne peut voyager parce qu'il n'est pas présent dans les délais prévus par sa convocation ou parce qu'il n'a pas rempli les formalités nécessaires au voyage (passport en cours de validité, certificat de vaccination, visas, etc.), les frais d'annulation sont de 100 %. Ictus Voyages ne pourra être tenu responsable des informations administratives qu'il n'a données qu'il était indicatif. Ces informations étant susceptibles de modification sans préavis, le client est tenu dans tous les cas de les vérifier auprès des consulats concernés.

Le voyage pourra être annulé par l'organisateur Ictus Voyages 20 jours avant la date de départ si un nombre minimum de participant n'est pas inscrit.

Conformément à l'article L211-1 du Code du Tourisme, avec effet la possibilité de céder le présent contrat tant que celui n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous, en prévenant l'agence par lettre recommandée avec AR. La cession de votre contrat peut alors être soumise à des frais imposés qui vous seront communiqués par Ictus Voyages. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cessions qui vous seront communiqués.

## ASSISTANCE – ASSURANCE

### A – Assistance rapatriement

Aucune assistance rapatriement n'est incluse dans nos tarifs. Vous n'êtes donc pas couvert par une quelconque assistance rapatriement relevant de notre responsabilité. Cependant, nous vous proposons en supplément +24 €/ personne ou +32 € pour les voyages > 2200 € de souscrire à une assistance maladie/rapatriement que nous avons négociée auprès d'EUROPE ASSISTANCE, 1 promenade de la Bonnette 92230 GENEVILLIERS – Tél. 01.41.85.65.65. Cette assistance rapatriement est optionnelle. Elle ne peut être suivie qu'à la condition expresse que l'événement déclenchant la demande d'assistance soit inactuel au moment de la souscription et au moment du départ du voyage. Elle ne peut être validement souscrite que par les résidents en Europe Occidentale. Les dispositions et exclusions de ce contrat sont disponibles sur notre site internet et nous les tenons par ailleurs à votre disposition sur simple demande.

### B – Assurance annulation de bagages

L'assurance annulation de voyage et l'assurance perte de bagages ne sont pas incluses dans nos tarifs. Nous vous proposons une assurance annulation de voyages (hors maladies antérieures) pour un supplément de 51 € par personne (ou +81 € pour les voyages > 2200 €), et d'une assurance perte de bagage pour un supplément de 9 € par personne (ou

+15 € pour les voyages > 2200 €). L'assurance annulation peut être souscrite au moment de votre inscription ou au plus tard 60 jours avant le départ.

### C – Déclaration

En cas de sinistre ou d'annulation, si vous avez souscrit une assurance annulation ou perte de bagages auprès d'Ictus Voyages, vous devez faire vous-même votre déclaration auprès de l'assureur Europ Assistance dans un délai de 5 jours ouvrés suivant l'événement de la garantie (cause de l'annulation) et en aviser Ictus Voyages dans le même délai. Cette déclaration auprès d'Europ Assistance devra comprendre une lettre explicative, votre facture, l'attestation du médecin (s'il y a lieu), les frais encourus dans le pays (s'il y a lieu), et la facture Ictus Voyages des frais d'annulation (s'il y a lieu). Ictus Voyages vous fournira cette facture d'annulation dès réception de votre demande par écrit.

### IMPRÉVUS

Ictus Voyages décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- \* Les retards de départ ou de retour des avions, les grèves ou les modifications des horaires de correspondance, les changements d'aéroport à l'aller et au retour, et la conséquence financière sur les pré et post acheminements.

- \* Les horaires de nuit dont nous prenons connaissance parfois à la dernière minute, les changements d'horaires des compagnies aériennes et charters et de ce fait, empiétant sur une demi-journée ou sur un repas.

- \* Tous les frais occasionnés par ces nuisances (taxi, hôtel, repas, communications, modifications des tarifs de transport, repas et nuit, visites non réalisées, etc.)
- \* Les guides locaux que nous serions obligés de changer avant le voyage et/ou en cours de voyage.

- \* Les accompagnateurs et conférenciers indiqués en brochure que nous serions obligés de remplacer du fait de leur désistement, d'imprévu ou de cas de force majeure, avant ou en cours de voyage. Ictus Voyages fera le maximum pour les remplacer mais en aucun cas cela ne pourra faire l'objet d'un dédommagement.

- \* Cas de force majeure (conflits, guerres civiles, attentats, grèves, éruption volcanique, épidémies...).

- \* Les restrictions de circulation et d'accès mises en place par les autorités du pays.

En tant que membre du SNAV (Syndicat National des Agences de Voyages) nous bénéficions des services auprès du Médiateur du tourisme ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)). En cas de litige vous avez accès à leurs services.

## LITIGES

Tout litige sera du ressort de la juridiction de Nanterre. Toute réclamation devra être envoyée par lettre recommandée dans les 8 jours qui suivent la date du retour du voyage. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Attention : étant donné le caractère particulier de certains voyages (marchés) ou destinations (Israël, Liban par ex.) nous nous réservons le droit d'écourter le voyage de tout participant dont le comportement mettrait en danger d'une façon ou d'une autre la sécurité ou le bien-être du groupe. Cela ne pourra faire l'objet d'aucun dédommagement.

Egalement chaque client reconnaît être conscient des risques inhérents à certains voyages, notamment ceux dus à l'isolement et à l'éloignement des centres médicaux, et à certaines destinations et reconnaît avoir pris connaissance des recommandations du Ministère des Affaires Etrangères préalablement à toute inscription et c'est en toute conscience et connaissance qu'il s'inscrit à l'un de nos voyages. Par conséquent, le client et ses ayants droit, s'engagent à ne pas reporter ces risques et ces responsabilités sur Ictus Voyages et renoncent explicitement et formellement par le simple fait de s'inscrire à un de nos voyages, à toute poursuite contre l'agence Ictus Voyages.

# Modalités d'inscription

## PRIX

Les prix indiqués sont des prix individuels pour un voyage en groupe. Ils dépendent du nombre de participants inscrits au voyage.

## ACOMPTE

Prenez l'hypothèse du prix le plus bas, c'est-à-dire correspondant au nombre de participants maximum. Calculez alors votre acompte sur le prix total (forfait + options) x 50 %. À moins de 30 jours du départ, 100 % du prix du voyage est demandé pour toute inscription.

## INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

### 3 options vous sont proposées :

1. Par courrier : retourner le bulletin d'inscription disponible en page 63 de cette brochure (photocopies acceptées), accompagné de votre chèque d'acompte de 50 % minimum à l'ordre de Ictus Voyages. Le tout est à adresser à **Ictus Voyages, 18 rue Gounod 92210 Saint-Cloud.**

2. Par fax : nous envoyer le bulletin d'inscription au 0180874418 (50 % d'acompte). Indiquer le n° de votre carte bancaire et sa date d'expiration précédés de la phrase « J'autorise Ictus Voyages à débiter la somme de XXX € pour mon inscription au voyage...

du... au... ». Cartes Visa et Mastercard acceptées, pas de carte American Express.

3. Par Internet : vous avez la possibilité de ne régler que 30 % d'acompte minimum. Profitez jusqu'à 26 € de réduction en réglant 50 % d'acompte minimum. Egalement, en vous inscrivant par internet plus de 6 mois avant la date de votre voyage, nous vous offrons l'Assistance Rapatriement Europ Assistance.

À noter : remplir soigneusement le bulletin en n'oubliant pas d'indiquer votre n° de passeport. Pour les femmes mariées, le nom doit être celui figurant sur le passeport. Pour les religieux, indiquez votre prénom d'état civil.

## OPTIONS

N'oubliez pas de préciser les options demandées : supplément chambre individuelle, départ ou retour différé, assurance annulation, assistance rapatriement, etc.

## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La confirmation écrite de votre inscription vous sera envoyée sous 8 jours. Si vous nous avez communiqué votre adresse email, tous les envois (confirmation d'inscription, facture, convocation aéroport, etc) se feront par courriel.

## FACTURE FINALE

- Vous recevrez la facture finale au plus tard environ 20 jours avant le départ. La facture finale tiendra compte des nouveaux éléments de prix, à savoir les éventuelles hausses de taxes aéroport, de carburant, les variations des taux de change et du nombre insuffisant de participants.
- Ne prenez aucun engagement financier pour un vol ou un train en pré ou post acheminement ou une réservation d'hôtel à l'aéroport de départ, avant d'avoir reçu cette facture finale qui confirme que le voyage aura bien lieu.
- À réception de la facture, vous pourrez également solder votre compte sur Internet ([www.ictusvoyages.com](http://www.ictusvoyages.com)) en cliquant sur le bouton de la page d'accueil « mon compte ». Toute facture doit être soldée au plus tard 15 jours avant la date de départ.
- La convocation aéroport et la liste des hébergements vous seront adressées au plus tard 8 jours avant le départ.

## À L'AÉROPORT

Les documents de voyages (billets d'avion et carnets de voyage) vous seront directement remis à l'aéroport sauf cas particulier explicite.

**Inscrivez-vous par Internet et bénéficiez jusqu'à 26 € de réduction...**

**...et plus de 6 mois avant votre voyage, nous vous offrons l'assistance rapatriement.**

**Rejoignez-nous sur [www.ictusvoyages.com](http://www.ictusvoyages.com)**